



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation de l'enseignement physique et sportif

Question écrite n° 35145

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la sédentarité croissante des jeunes. Une étude de l'ANSES montre que les deux tiers des 11-17 ans se situent à un niveau de risque élevé de sédentarité, c'est-à-dire qu'ils dépassent deux seuils inquiétant : plus de 2 heures d'écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour. Si le contexte actuel jonché de périodes de confinement tend à accentuer ce phénomène, il est nécessaire de remédier à cette baisse de pratique physique chez les jeunes. Paradoxalement, on constate un manque considérable de moyens accordés à l'enseignement physique et sportif dans les établissements scolaires. Alors qu'ils devraient être au centre de la résolution de ces problèmes, les enseignants d'EPS sont en grande difficulté. Le système scolaire actuel ne permet pas aux jeunes d'effectuer une activité sportive de manière régulière : les classes sont trop chargées, 10 % des établissements déclarent manquer d'un enseignant d'EPS, les plages horaires prévues ne sont pas toujours garanties, etc. Il s'agit donc d'un manque de moyens financiers, qui pousse les lycées à souvent retirer les options facultatives sportives, mais aussi un manque de temps prévus dans les emplois du temps des élèves, surtout en passant à l'enseignement secondaire. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre au sujet de la revalorisation de l'enseignement physique et sportif dans le système scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35145

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9418

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)